



VB/cf – Div n° 5448_04

Paris, le 16 avril 2021

**PROGRAMME DE VEILLE 2021 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

ALERTE N° 20 CONCERNANT ICADE

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié début 2021 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.

✂

ICADE

DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : 23 AVRIL 2021

RESOLUTIONS CONCERNÉES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 13 : Politique de rémunération**

Analyse

La politique de rémunération du Directeur Général proposée au vote intègre la possibilité d'attribution d'actions gratuites d'une durée inférieure à 3 ans, ce qui n'est pas conforme aux préconisations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :
2-3-4 paragraphe 4-2

Il est souhaitable que l'octroi d'actions gratuites soit lié à la réalisation de conditions de performance sur une longue durée (au moins 3 ans).

- RESOLUTION 23 : Attribution d'actions gratuites

Analyse

Résolution autorisant l'attribution d'actions gratuites à hauteur de 1% du capital.

La durée d'appréciation des critères de performance susceptibles de conditionner l'attribution d'actions gratuites étant limitée à 2 ans, cette résolution n'est pas conforme aux recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2021 :
2-3-4 paragraphe 4-2

Il est souhaitable que l'octroi d'actions gratuites soit lié à la réalisation de conditions de performance sur une longue durée (au moins 3 ans).

GOUVERNANCE

1. Composition du conseil d'ICADE (post AG en cas d'adoption des résolutions)

Le conseil d'administration d'ICADE comportera, à l'issue de l'assemblée générale un tiers de membres libres d'intérêts en conformité avec les recommandations de l'AFG s'agissant d'une société contrôlée (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Frédéric Thomas	Président Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	64	FR	5	2024	0	1			
	Florence Peronnau		Libre d'intérêts	100%	F	64	FR	5	2024	0	1		M	M
	CDC représentée par Carole Abbey	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	92%	F	45	FR	Nouveau	2023	0	2		M	M
	Emmanuel Chabas	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	85%	M	44	FR	2	2023	0	5		M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Olivier Fabas	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	92%	M	38	FR	1	2025	0	1			
	Laurence Giraudon	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	92%	F	51	FR	1	2024	1	1			
	Marianne Louradou	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	F	55	FR	2	2022	1	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Olivier Mareuse	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	92%	M	57	FR	10	2025	1	2	M		
	Sophie Quatrehomme	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	92%	F	44	FR	3	2022	1	1			
<input checked="" type="checkbox"/>	Antoine Saintoyant	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	43	FR	1	2023	1	2			
<input checked="" type="checkbox"/>	Bernard Spitz	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	62	FR	1	2025	0	1			
	Gonzague de Pirey		Libre d'intérêts	100%	M	46	FR	2	2023	0	1			
	Marie-Christine Lambert		Libre d'intérêts	100%	F	67	FR	10	2024	0	1	M	P	P
	Guillaume Poitrinal		Libre d'intérêts	77%	M	53	FR	3	2022	0	1			
	Georges Ralli		Libre d'intérêts	100%	M	72	FR	5	2024	0	2	P	M	M

2. Spécificités

La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.

✍

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET